

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juillet à 18h00 ;

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de La Neuve à Lyas sous la Présidence de François ARSAC, Président de la Communauté d'Agglomération.

Nombre de membres :
en exercice : 20
présents : 16
votants : 20

Date de la convocation :
21 juillet 2022

Présents :

Mesdames Isabelle MASSEBEUF, Doriane LEXTRAIT, Véronique CHAIZE, Marie-Josée SERRE.

Messieurs François ARSAC, François VEYREINC, Gilbert MOULIN, Michel CIMAZ, Alain SALLIER, Olivier NAUDOT, Jean-Pierre JEANNE, Jacquy BARBISAN, Gilles LÈBRE, Francis GIRAUD, Sébastien VERNET, Jean-Pierre LADREYT.

Excusés : Jérôme BERNARD (procuration à François ARSAC), Arnaud DE CAMBIAIRE (procuration à Alain SALLIER), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Michel VALLA (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

Secrétaire de séance : Véronique CHAIZE

Délibération n°2022-07-27/175

OBJET : MODERNISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE BEAUCHASTEL / AUTORISATION À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS

Rapporteur : Jacquy BARBISAN

La Communauté d'Agglomération souhaite s'engager dans la modernisation de la piscine intercommunale de Beauchastel. Ce projet vise à réhabiliter le bâtiment actuel. Pour cela, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée.

Le principal objectif de la présente mission consiste en la réalisation du diagnostic de l'existant et sur la base d'une étude de faisabilité prévoyant diverses hypothèses d'aménagement, de permettre le choix en quatre scénarios distincts étudiés dans le cadre de la présente mission. Un accompagnement de la phase travaux et de l'exploitation de l'ouvrage est également envisagé dans le marché.

Ainsi, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) proposera les quatre scénarios selon les exigences suivantes présente au Cahier des Clauses Particulières :

- Scénario 1 : Rénovation dans le cadre d'une simple mise aux normes de l'équipement ;
- Scénario 2 : Réhabilitation, amélioration des conditions d'accueil et de la performance énergétique dans l'emprise de la construction existante ;
- Scénario 3 : Réhabilitation complète, amélioration des conditions d'accueil et de la performance énergétique de l'existant (bâtiment passif) ;
- Scénario 4 : Sur la base des résultats et en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité du diagnostic : création d'un équipement neuf.

Le coût de cette AMO est évalué à 150 000 € H.T. et pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies dans le cadre du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE), sous-programme ACT'EAU, pour un montant pouvant représenter jusqu'à 13 000 €.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 juin 2022 a décidé, dans le cadre de la consultation de

l'AMO précitée, d'attribuer le marché à l'entreprise ARWYTEC pour un montant de 113 425 € dont 13 450 € en tranche ferme.

* * *
* *

Ceci exposé :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-10 ;
- Vu la délibération n°2021-04-14/107 du Conseil communautaire du 14 avril 2021 fixant les délégations de pouvoirs au bureau ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 20 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à solliciter une des aides pour financer cette AMO, notamment auprès du programme ACTEE, sous-programme ACT'EAU de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération ;

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
François ARSAC



La Secrétaire de séance,
Véronique CHAIZE

